

Les acteurs



L'élève :

- 18 ans minimum.
- Etre titulaire du permis B en cours de validité.

Les textes réglementaires :

« **Arrêté du 17 janvier 2013** relatif à la formation requise pour les titulaires de la catégorie B du permis de conduire en vue de la conduite d'un ensemble composé d'un véhicule tracteur relevant de la catégorie B auquel est attelé une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 750 kilogrammes, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 3 500 kilogrammes sans excéder 4 250 kilogrammes. »

Les formations aux catégories B(96) et BE font l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L.213-2 et R 213-3 du code de la route. L'arrêté du 22 décembre 2009, ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

Le véhicule :

Les textes en vigueur stipulent que la formation ne peut pas être effectuée sur des véhicules n'appartenant pas à l'auto-école ou au centre de formation.



**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Rendez- vous :

Le : / /

A : H Lieu :

TORRANCE Formation

TESTE d'armand Nicolas gérant et responsable pédagogique

166 Boulevard de la paix 64000 Pau

Tel : 05.59.90.26.73

Mail : torranceformation@gmail.com

www.torrance-autoecole.com

AGR : E2006400110

Siret : 50288189900020



NOTICE et **DEROULEMENT**
De la **FORMATION**

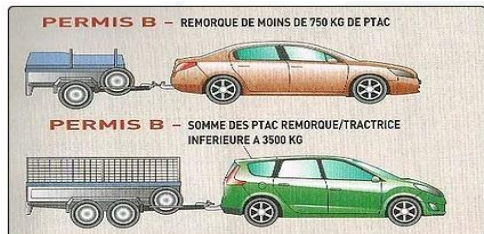
B96



Connaître les différents permis

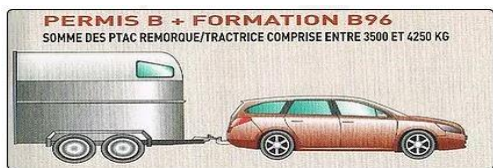
Le **permis B** suffit pour conduire un ensemble ayant un PTAC inférieur à 3T500 maxi.

Calculer :
F2 (carte grise voiture) + F2 (carte grise remorque)
= **inférieur ou égal à 3500 kg maxi.**



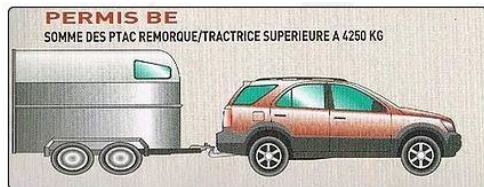
La **formation B96** (sans visite médicale, ni passage de code et sans passage d'examen) pour conduire un ensemble ayant un PTAC cumulé jusqu'à 4T250 maxi.

Calculer :
F2 (carte grise voiture) + F2 (carte grise remorque)
= **entre 3500 kg et jusqu'à 4250 kg maxi.**



Le **permis BE** (sans visite médicale depuis le 3 juin 2016, passage de code et passage d'examen) pour conduire un ensemble ayant un PTAC cumulé jusqu'à 7t maxi.

Calculer :
F2 (carte grise voiture) + F2 (carte grise remorque)
= **entre 4250 kg et jusqu'à 7000 kg maxi.**



Avantages

- Une solution, rapide et sans contrainte.
- Une formation d'une journée de 7heures seulement.
- Aucun examen à passer avec aucune limite de validité.
- Aucune visite médicale.
- Un tarif plus abordable que le permis BE.
- Particulier ou professionnel cette formation peut vous être financée par votre organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), en utilisant votre DIF.



Sans passage de code
Sans passage de permis
Sans visite médicale

Se former en 7 heures



Inscription dans l'établissement labélisé pour la formation B96



1^{ère} Phase :

Formation hors circulation (4 heures) qui alterne théorie et pratique.

Elle a pour objectif l'acquisition de savoirs et savoir-faire spécifiques, indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble.

- Connaître et comprendre l'utilité de la réglementation (poids, masse, plaques, freinage).
- Les équipements obligatoires de la remorque.
- Connaître et comprendre l'utilité de la signalisation et des règles de circulation spécifiques à la conduite d'un ensemble.
- Connaître et comprendre l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ.
- Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage.
- Savoir manœuvrer.



2^{ème} phase : Formation en circulation (3 heures).

3 élèves maxi et 50 minutes minimum de conduite individuelle. L'objectif de cette séquence est de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite du ou des élèves aux particularités de la conduite d'un ensemble et de susciter une prise de conscience des risques associés.

- Maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale.
- Angles morts.
- Changements de direction.
- Prise en compte des autres usagers (notamment les plus vulnérables).
- Informations et communications avec les autres usagers.
- Anticipation, distances de freinage et d'arrêt.
- Trajectoires (virages, voies étroites).
- Maîtrise de l'ensemble et partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.



Bilan de la journée de formation.



Remise de l'attestation de formation et enregistrement de la nouvelle catégorie sur ANTS. L'attestation de la formation ne donnera le droit de conduire un ensemble de la catégorie B96 que lorsque l'élève sera en possession du titre de conduite correspondant.